



**VILLE DE SAINTE-ADÈLE**  
**À toutes les personnes intéressées**  
**DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 17 août 2020 à 19 h** dans la salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, lieu temporaire des séances, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

**NATURE ET EFFET DES DEMANDES**

**Lot 6 260 811 (boulevard de Sainte-Adèle)**

- Permettre pour l'immeuble sis sur le lot 6 260 811 du cadastre du Québec qu'un espace de stationnement de plus de 5 cases soit asphalté sur 55% de sa superficie alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige qu'il le soit sur 100% ;
  - Permettre qu'un espace de stationnement d'une série de 20 cases adjacentes et plus ne soit pas isolée par un îlot de verdure tel qu'exigé audit règlement de zonage ;
  - Permettre l'installation de quatre (4) mâts pour drapeau alors que ledit règlement de zonage limite le nombre de mât à trois (3) par terrain ;
  - Permettre que la hauteur du bâtiment soit de 13,65 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z limite ladite hauteur à 10 mètres,
- Afin de permettre la construction d'un bâtiment public et ses aménagements.

Le tout tel que montré aux plans préparés par "Régis Côté et associés" daté du 13 et 20 juillet 2020

**2044, chemin Pierre-Péladeau:**

- Permettre que le coin avant droit du bâtiment principal soit situé à 5,53 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige pour la zone VI-003, un minimum de 8,00 mètres.
- Afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Adam Masson-Godon arpenteur-géomètre sous le numéro 5381 de ses minutes daté du 26 août 2019.

**206, chemin Notre-Dame:**

- Permettre pour l'immeuble sis sur les lots 6 285 670 à 6 285 672 du cadastre du Québec que le lot projeté numéro 1 ait une largeur à la rue Sigouin de 17,45 mètres et une largeur moyenne de 17,75 mètres et que le lot projeté numéro 2 ait une largeur à la rue Sigouin de 15,16 mètres et une largeur moyenne de 14,98 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige 50 mètres minimum ;
- Afin de procéder au remplacement des lots 6 285 670 à 6 285 672 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4309 de ses minutes daté du 30 juillet 2020.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-adele.qc.ca). Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**Fait à Sainte-Adèle, le 31 juillet 2020**

**La greffière et directrice des Services juridiques,**

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal